

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le **25 JUIN 2024**
ID : 089-218902658-20240624-20429-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2024-29
Séance du 24 juin 2024

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 3
En exercice	: 13	Absents excusés	: 3
Présents	: 09	Absent	: 1
Date de convocation	: 17/06/2024	Date d'affichage	: 17/06/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Brigitte DURY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés: Philippe BALANÇON pouvoir à Dominique TORCOL
Arlette COURTY pouvoir à Marie-Christine GAULUET
Jérôme DUHANOT pouvoir à Brigitte DURY

Absent : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H DANS LE BOURG DE MONTIGNY LA RESLE

En raison d'une vitesse excessive des conducteurs dans le bourg de MONTIGNY LA RESLE et selon le souhait émis par de nombreux habitants. Il est demandé de limiter la vitesse à 30 km/h dans le bourg de MONTIGNY LA RESLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE d'appliquer une limitation à 30 km/h dans les rues suivantes :

LE CHAPELAIN - GRANDE RUE - RUE DE LA BACELLE - RUE DU TRONCONNEAU - RUE DU FOUILLAT
- RUE DU PRE BRIFFOU - RUE FOURNAISE - CHEMIN DU PORT - RUE DES BUTTES -
RUE GRATTO - RUE DES VIGNES

DIT qu'un panneau conforme au code de la route sera mis en place

DIT que cette décision est applicable dès la publication de l'arrêté et la pose des panneaux de limitation de vitesse.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches afférentes à cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Publication ou notification le

25 JUIN 2024
25 JUIN 2024
25 JUIN 2024



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL